COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Fonctionnement

DÉPENSES

Qu'est-ce qu'un compte financier unique (CFU) ?

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Il retrace la situation exacte et réelle de l'ensemble des dépenses et des recettes de la collectivité du 1er janvier au 31 décembre.

FRAIS DE PERSONNEL
1.122.410 €

▶ 51,66 %

- Personnel titulaire :
  - revalorisation indiciaire +5 points au 1er janvier
  - prime exceptionnelle du pouvoir d'achat
  - 1 nomination
  - 1 titularisation
  - 1 stagiairisation
- Personnel contractuel :
  - remplacements arrêts maladie et formations
  - animateurs ALSH Anim'Vac selon inscriptions
- Personnel extérieur pour animations, entretien, conférences, ateliers, spectacle RPE, formation, personnel mis à disposition pour l'étude
- Cotisations salariales et patronales, Versement prime mobilité à Vitré communauté
- Visites médicales
- Chèques cadeaux

FRAIS DE PERSONNEL
1.122.410 €
(1.043.600 €*)

CHARGES A CARACTERE GENERAL
639.180 €

▶ 29,42 %

Achat de fournitures	**58.580 €**
Eau	**10.135 €**
Electricité	**173.520 €**
Combustible et carburant	**10.275 €**
Dépenses d'entretien et réparations	**134.070 €**
Alimentation	**56.415 €**
Assurances	**48.955 €**
Prestations services,	**49.260 €**
Frais postaux et télécom	**6.720 €**
Publications, relations publiques	**45.135 €**
Honoraires versés	**10.620 €**
Impôts, taxes et redevances	**35.495 €**

CHARGES A CARACTERE GENERAL
639.180 €
(567.220 €*)

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
283.160 €

▶ 13,04 %

Subventions écoles et associations	**185.450 €**
Indemnités et autres	**97.710 €**

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
283.160 €
(269.690 €*)

EMPRUNTS, DEGREVEMENT, PROVISION
69.800 €

▶ 3,21 %

Remboursement intérêts emprunts	**66.640 €**
Dégrèvement jeunes agriculteurs	**3.160 €**

EMPRUNTS
69.800 €
(73.230 €*)

ECRITURES COMPTABLES
(S'équilibrant avec une recette)
58.050 €

▶ 2,67 %

Valeur comptable terrains ZA - broyeur	**14.472 €**
Plus-value vente terrains ZA	**37.012 €**
Amortissements des immobilisations	**6.566 €**

ECRITURES COMPTABLES
58.050 €
(9.000 €*)

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT
+ 352.370 € EN 2024
+424.080 € EN 2023
+ 327.400 € EN 2022
+ 377.700 € EN 2021
+ 367.000 € EN 2020
+ 536.800 € EN 2019
+ 536.100 € EN 2018
+ 429.600 € EN 2017
+ 478.300 € EN 2016
ECART ENTRE LE VOLUME TOTAL DES RECETTES ET CELUI DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

TOTAL 2.172.600 €

** Chiffres du CA 2023*

RECETTES

REMBOURSEMENT SUR CHARGES DE PERSONNEL
22.600 €

▶ 0,89 %

- Remboursement des assurances « risques statutaires », des indemnités journalières CPAM et SOFAXIS, de la mise à disposition de personnel à l'EHPAD — 20.375 €
- Compensation supplément familial — 2.225 €

REMBOURSEMENT CHARGES PERS.
22.600 €
(35.920 €*)

PRODUITS DES SERVICES ET VENTES
327.110 €

▶ 12,96 %

Produit des ventes ou prestations proposées par la commune dont :
- Concessions cimetières — 3.985 €
- Redevance d'occupation du domaine public — 4.935 €
- Services périscolaires : garderie, cantine, étude
  Services extrascolaires : CLSH, Anim'Vac — 239.440 €
- Indemnité compensatrice de l'agence postale et autres — 14.340 €
- Location salles et mobilier — 40.190 €
- Remboursement des frais administration et autres par le CCAS — 10.300 €
- Remboursement des frais gestion de l'aire d'accueil, des charges locatives, de la taxe foncière sur la station d'épuration, autres — 13.920 €

PRODUIT DES SERVICES ET DES VENTES
327.110 €
(319.270 €*)

Taux communaux d'imposition votés en 2023 :

Taxe d'habitation :	**14.81 %**
Taxe sur le foncier bâti :	**39.57 %**
Taxe sur le foncier non bâti :	**39.27 %**

IMPOTS ET TAXES
570.980 €

▶ 22,61 %

- Attribution compensation Vitré communauté — 250.765 €
- Dotation Solidarité Communale Vitré communauté — 156.735 €
- Fonds de péréquation recettes fiscales Vitré communauté — 55.155 €
- Fonds départemental péréquation — 108.325 €

IMPOTS ET TAXES
570.980 €
(570.580 €*)

FISCALITE LOCALE
917.990 €

▶ 36,36 %

- Taxes foncières et d'habitation — 914.864 €
- Droits de place — 3.126 €

FISCALITE LOCALE
917.990 €
(872.450 €*)

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
559.680 €

▶ 22,16 %

- Dotation Forfaitaire — 195.215 €
- Dotation de Solidarité Rurale — Etat — 85.610 €
- Dotation Nationale de Péréquation — 36.400 €
- FCTVA sur dépenses d'entretien bâtiments et voirie 2021 — 15.190 €
- Participation Etat, MSA et CAF — 81.010 €
- Participation communes extérieures (écoles RPE) et Vitré Communauté — 33.805 €
- Attribution compensation Etat, Département et autre — 112.450 €

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
559.680 €
(522.420 €*)

AUTRES PRODUITS
123.870 €

▶ 4,91 %

- Revenus des locations (terrains landes communales, loyers maison de santé) + charges — 71.770 €
- Produits exceptionnels don, assurances et remboursement dégradations — 1.305 €
- Cession parcelles ZA et reprise broyeur — 48.745 €
- Remboursement solde marché électricité et autres — 2.050 €

AUTRES PRODUITS
123.870 €
(66.180 €*)

ECRITURES COMPTABLES (s'équilibrant avec une dépense)
2.740 €

▶ 0,11 %

- Moins-value suite reprise broyeur — 2.740 €

ECRITURES COMPTABLES
2.740 €
(0 €*)

TOTAL 2.524.970 €

** Chiffres du CA 2023*

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Investissement

DÉPENSES

Distinction entre le fonctionnement et l'investissement :

Fonctionnement : les dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux qui n'ont pas d'incidence sur le patrimoine communal.

Investissement : les dépenses et les recettes liées aux biens immobilisés qui enrichissent le patrimoine de la commune.

DEPENSES D'EQUIPEMENT
583.790 €

Investissements nouveaux ou compléments de financements de l'exercice précédent dont le le détail figure ci-dessous :

▶ **80.61 %**

- **Mutation bibliothèque médiathèque 247.070 €**
  Maîtrise d'œuvre, SPS : 13.200 €
  Marchés travaux : 232.400 €
  Complément fonds documentaire : 1.470 €
- **Voirie, réseaux divers, terrains 112.040 €**
  Plateau ralentisseur « rue du château » : 31.404 €
  Travaux de modernisation voirie : 55.662 €
  Panneaux numérotation : 1.207 €
  Eclairage « rue Villeneuve » : 12.206 €
  Bornage, raccordement électrique ZA : 4.357 €
  Acquisitions foncières Cendrie et Impasse Bourgeons : 4.731 €
  Liaison douce « Bas du Bois » : 2.473 €
- **Acquisition de matériel 72.105 €**
  1 tondeuse de ramassage : 52.320 €
  2 ordinateurs (services techniques, g-champêtre), 3 PC portables (école Lucie Aubrac, stagiaires), 5 suites Office, 3 téléphones portables (CLSH, services techniques) : 6.095 €
  Armoire réfrigérée cantine : 2.040 €
  Ecran salle du tertre : 2.635 €
  Perforateur à batterie, micro HF c-culturel, kit décoration Noël, aspirateur, désherbeur gaz, abri touche terrain football : 9.015 €
- **Aménagement du complexe sportif 51.685 €**
  Maîtrise d'œuvre, contrôle technique, étude géotechnique
- **Solde travaux maison santé, pose vitrage intérieur mairie, travaux électriques centre culturel et salle du tertre 51.345 €**
- **Aménagement parc de la Chavaigne 44.810 €**
  Solde maîtrise d'œuvre et travaux, mobilier urbain
- **Documents d'urbanisme 4.735 €**

DEPENSES FINANCIERES
126.755 €

▶ **17.50 %**

- Capital des emprunts : 126.395 €
- Participation EOLIZE, reversement FCTVA et subvention aux communes du RPE : 360 €

ECRITURES COMPTABLES
(s'équilibrant avec une recette)
13.705 €

▶ **1.89 %**

- Moins-value sur la reprise du broyeur : 2.740 €
- Intégration de l'étude complexe sportif : 10.965 €

DEPENSES D'EQUIPEMENT
583.790 €
(942.970 €*)

DEPENSES FINANCIERES
126.755 €
(122.550 €*)

ECRITURES COMPTABLES
13.705 €
(0 €*)

RESTES A REALISER
repris au BP 2025
(dépenses et recettes engagées non mandatées)

DEPENSES : 1.398.150 €
478.100 € (2023)
RECETTES : 741.000 €
154.640 € (2023)

TOTAL 724.250 €

** Chiffres du CA 2023*

RECETTES

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ
400.000 €

▪ Somme affectée au financement de l'investissement
(pour rappel 300.000 € en fonctionnement ont été reportés sur le CA 2023)

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
103.540 €

▪ Equipement matériel désherbage alternatif – Région : **1.140 €**

Aménagement et adaptation de la maison santé :
▪ Fonds concours – Vitré Communauté : **25.677 €**

Mutation de la bibliothèque en médiathèque :
▪ Acompte fonds concours – Vitré Communauté **51.000 €**

Aménagement du parc de la Chavaigne :
▪ Solde fonds concours – Vitré Communauté : **14.653 €**
▪ Solde DETR – Préfecture : **11.070 €**

FCTVA - TAXE D'AMENAGEMENT
99.192 €

▪ Remboursement de la TVA sur les opérations d'investissement de 2022 éligibles sur la base d'un taux de 16.404 % **95.929 €**
▪ Produit de la taxe d'aménagement perçue sur les autorisations d'urbanisme **3.263 €**

EAUX PLUVIALES URBAINES (convention délégation V-Communauté)
32.013 €

▪ Remboursement par Vitré Communauté des travaux de réseaux d'eaux pluviales rue des Hauts d'Izé *(donc neutre budgétairement pour la commune en année N. Par contre reversement par la commune via l'attribution de compensation d'investissement en année N+)* **32.013 €**

ECRITURES COMPTABLES
(s'équilibrant avec une dépense)
69.015 €

▪ Valeur comptable des cessions terrains ZA et de la reprise du broyeur **14.472 €**
▪ Plus-value des cessions terrains ZA **37.012 €**
▪ Intégration de l'étude liée aux travaux du complexe sportif **10.965 €**
▪ Amortissements des immobilisations **6.566 €**

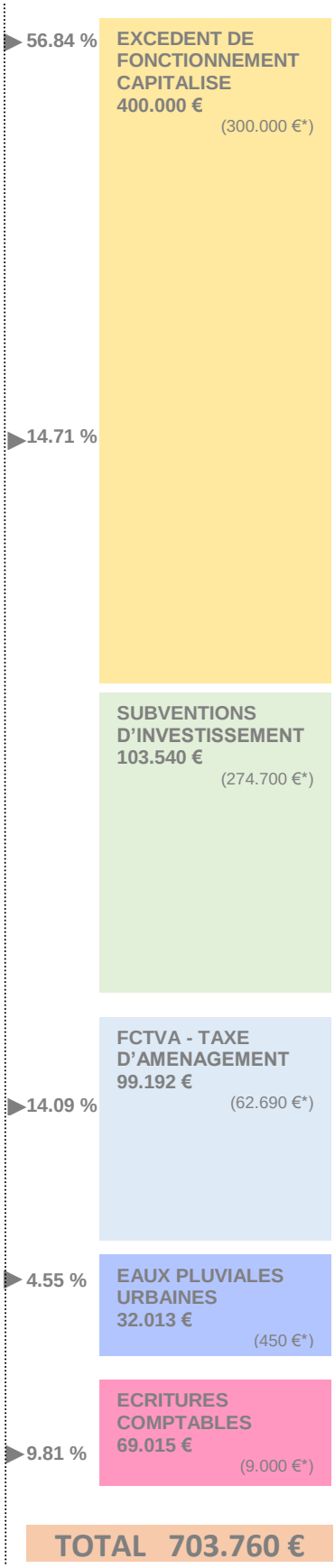

TOTAL 703.760 €

** Chiffres du CA 2023*